

FORMATION AM



Public et prérequis

- ✦ Tout titulaire de plus de 14ans et possesseur de l'ASSR 1

Durée

- ✦ 8 heures consécutives

Planning à prévoir entre le Lundi 9 h et le Samedi 17 h

Délais d'accès à la formation

3 semaines

Effectif

2 Stagiaires maximum

Lieu de formation

AE PILOT' 16 rue du Pont 51300 VITRY LE FRANCOIS

Principaux contenus

- ✦ Echange sur l'expérience et maniabilité hors circulation
- ✦ Sceance de code en salle sur les situations de conduite
- ✦ Circulation sujet de sécurité obligatoires (exemple rodéo sauvage)

Modalités de la formation

- ✦ Présentiel

Formateurs

Formateurs expérimentés, Agréés par la Préfecture de la Marne par autorisation d'enseigner « Moto »

Tarif

436.00 € TTC dont TVA 20 %

Documents administratifs requis

Photos identité, ASSR, Autorisation parentale. L'attestation fe formation sera délivrée en fin de formation

Accessibilité

Cette formation n'est pas accessible aux personnes atteinte de handicap, Nos cyclos n'ayant pas d'équipement adéquat.

Contact : Aurélie MAINE

PILOT' Auto Moto Ecole 16 RUE DU PONT 51300 VITRY le FRANCOIS

03 26 62 26 05

Mail : pilotauto-ecole@wanadoo.fr

Agrément : E.060510282.0

www.pilot-auto-ecole.com

Avec le permis AM vous pouvez conduire dès 14 ans un cyclomoteur en toute sécurité. Cette formation vise à diminuer de manière significative l'accidentologie des adolescents en deux-roues :

- Adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement
- Réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe dans la circulation
- Se familiariser avec ce type de véhicule

16 rue du pont

51300 Vitry le François

Tel : 0326622605

Agrément : E.06.051.0282.0

www.pilot-auto-ecole.com

mail : pilotauto-ecole@orange.fr

DUREE

8 heures

PROGRAMME DE LA FORMATION

Séquence 1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite. Durée : 30 minutes

En s'appuyant sur l'analyse du questionnaire d'auto-évaluation du livret renseigné par l'élève avant de commencer sa formation, cette séquence a pour objectifs de :

- permettre à l'enseignant de mieux connaître les élèves et d'adapter son enseignement ;
- faciliter l'expression des élèves et les échanges sur le respect des règles (signalisation et règles de circulation), les grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou autres produits, utilisation de distracteurs) et sur l'interaction entre le comportement des autres et son propre comportement (influence et pression des pairs).

Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation. Durée minimale : 1 heure

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur ; leurs rôles ;
- la connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

Séquence 3. Apports théoriques (code de la route). Durée : 30 minutes

- la signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle ;
- les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle ;
- positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction ;
- franchissement d'intersections et régime de priorité.

Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique. Durée minimale : 3 heures de conduite effective par élève.

Ce volume horaire comprend le(s) temps d'interruption dédié(s) aux échanges pédagogiques entre l'enseignant et les élèves.

La séquence en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit



- déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage et adopter une trajectoire sécurisée.
- Choisir la position sur la chaussée
- Franchir les différents types d'intersections et changer de direction

Séquence 5 : sensibilisation aux risques. Durée minimale : 1 heure

Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal. Si les conditions le permettent, cette séquence est collective. Par ailleurs, [elle peut être intégrée et organisée dans le cadre de la partie théorique d'un rendez-vous pédagogique de l'apprentissage anticipé de la conduite](#) défini à l'article R. 211-5 du code de la route.

Cette séquence vise à :

- informer, conseiller, sensibiliser et responsabiliser les élèves et le ou les parents ou le représentant légal des élèves mineurs, sur les enjeux, en termes de sécurité routière, de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur et de l'obtention d'une première catégorie de permis de conduire ;
- informer le ou les parents de l'élève mineur ou son représentant légal sur les compétences travaillées pendant la formation, par l'élève conducteur et retranscrites dans le livret.

L'enseignant traite, en fonction des profils qu'il a identifiés, quatre thématiques parmi les thématiques suivantes :

- les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ;
- les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets ;
- la vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage ;
- la prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes ;
- - l'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.



PUBLIC VISÉ & PRÉ-REQUIS

PUBLIC VISÉ :

Avoir minimum 14 ans

PRÉ-REQUIS :

avoir 14 ans et être titulaire de l'ASSR ou de l'ASR

RÉSULTATS ATTENDUS

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière délivre aux élèves les attestations de suivi de la formation, renseignées et signées, en présence du ou des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

ENCADREMENT

Enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES :

alternance de théorie et de pratique
Méthodes actives

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

véhicule de la catégorie AM du permis de conduire

ÉVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE RÉUSSITE

Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation

SANCTIONS DE LA FORMATION

Attestation de formation